



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM01-24

Nomenclature : 1.1.3

OBJET : Avenant N°1 du marché déploiement d'un réseau de fibres optiques, fourniture et installation d'un système de vidéo protection urbaine sur le territoire communal de la ville de Claix - Phase 3.

Le Maire de la Commune de Claix,

VU les décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal DEL N°18/2020 en date du 27 mai 2020 et DEL N°26/2020 du 17 juin 2020,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation du marché de fourniture et service cité en objet, sont prévus au budget communal au compte 2315.

Marché initial de la phase 3, devenu exécutoire le 10/12/21 (FACP04 DM24-21).

DECIDE de valider l'avenant N°1 pour le marché déploiement d'un réseau de fibres optiques, fourniture et installation d'un système de vidéo protection urbaine sur le territoire communal de la ville de Claix - phase 3.

- Montant initial de la tranche ferme : **92 866.04€ HT**
- Montant initial TO.01 : **43 687.54€ HT**
- Montant initial TO.02 : **20 927.93€ HT**
- Montant initial TO.04 : **25 977.48€ HT**
- Montant initial TO.05 : **10 676.24€ HT**
- Montant initial global du marché : **194 135.23€ HT**

Modifications introduites par le présent avenant N°1 :

- Tranche FERME : Travaux complémentaires sur le système central de vidéo protection, Z13 Route de Comboire, Z18 Arrêt bus Pont Rouge, Z19 Fond Ratel, Z20 Rond-point de la Chiéze : **12 295.44€ HT**
- TO.01 : Suppression de certains travaux sur Z09 Complexe sportif la Bâtie, Z15 Bâtie Bauches, Z32 Ecole Saint-Pierre : **-2 569.80€ HT**
- TO.02 : Suppression de certains travaux sur Z22 Croisement la Balme Cimentiers : **-17 797.93€ HT**
- TO.04 : Suppression de certains travaux sur Z07 Risset-parking Foot Tennis : **-1 938.83€ HT**
- TO.05 : Suppression de certains travaux sur Z34 Collège George Pompidou : **-2 669.54€ HT**

A l'entreprise SERFIM T.I.C. SAS - 2 Chemin du Génie - 69633 VENISSIEUX CEDEX

... / ...

.../...

Montant de l'avenant N°1 : - 15 216.79€ TTC (soit -12 680.66€ HT)
Nouveau montant global de la tranche ferme : 126 193.77€ TTC (Soit 105 161.48 € HT)
Nouveau montant global des tranches optionnelles :
- TO.01 : 49 341.29 € TTC (soit 41 117.74€ HT)
- TO.02 : 3 756.00€ TTC (soit 3 130.00€ HT)
- TO.04 : 28 846.38€ TTC (soit 24 038.65€ HT)
- TO.05 : 9 608.04€ TTC (soit 8 006.70€ HT)
Nouveau montant global du marché : 217 745.48€ TTC (soit 181 454.57€ HT).

Article 1 : Le paiement s'effectuera au cours de la mission sur présentation de facture, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro (www.chorus-pro.gouv.fr).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

 Date d'affichage: 22/01/24
Date de retrait: 22/03/24

 Claix le 17 Janvier 2024
Le Maire, 
Christophe REVIL.